

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

2031-114

EXTRAIT

16705/21

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 19 FEVRIER 2003

Objet : L'an deux mille trois et le dix neuf Février
à 17 heures trente

Demandes de subvention Européenne Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Communes en phase transitoire "M.I.M.S."

0302/03

Présents ou représentés :

MM. THAON, ESTROSI, GINESY, MARY, MASCARELLI, PAUGET, REGHEZZA, VEROLA, BARBIER, BALDINI, PELLETIER.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, PECQUEUR, RENAUDO, SOMARIA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel notamment à travers les interventions musicales en milieu scolaire réalisées dans les Ecoles Primaires des centres d'enseignement sera accru au cours de l'année 2003 par une extension des activités dans les autres communes grâce au recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter pour 2003 l'Union Européenne au titre des communes en phase transitoire, des subventions pour la poursuite de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 9 216 euros.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes en phase transitoire, des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

